

## Rapport du Président

Commission permanente  
du vendredi 15 mars 2024  
N° CP-2024-2-8-9  
N° applicatif 8843

### 8<sup>ème</sup> Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

### Direction

Secrétariat général

## ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉCIDER ENSEMBLE

Résumé : Le présent rapport propose d'approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association Décider ensemble. Cette adhésion permettra notamment à la Collectivité européenne d'Alsace de participer activement aux travaux de l'association et de bénéficier de son appui en vue de renforcer la démarche d'implication citoyenne.

Dès sa création, la Collectivité européenne d'Alsace n'a eu de cesse d'innover pour impliquer l'ensemble des citoyens. A ce titre, plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- La réalisation d'un Tour d'Alsace en 80 jours, par le Président et les conseillers d'Alsace ;
- La mise en place d'une grande consultation sur l'avenir de l'Alsace ;
- Une contribution citoyenne pour construire ensemble l'Alsace de demain ;
- Le lancement du Conseil de développement d'Alsace, l'assemblée citoyenne de la Collectivité européenne d'Alsace. Créé par délibération du Conseil n° CD-2021-3-8-8 du 15 février 2021, le Conseil de développement d'Alsace est devenu l'un des principaux outils de renforcement du lien démocratique avec la population alsacienne.

Dans la continuité de cette démarche, et dans le but de renforcer davantage le lien démocratique avec la population alsacienne, la Collectivité européenne d'Alsace envisage d'adhérer à l'association *Décider ensemble*, actrice majeure de la promotion de la participation citoyenne.

Cette association, créée en 2005, est connue et reconnue pour son rôle central dans la promotion de la participation citoyenne. À travers divers projets et initiatives, *Décider ensemble* vise à renforcer la collaboration entre les acteurs publics et la société civile. Elle facilite les échanges, stimule la réflexion et encourage le partage d'expériences autour des questions de participation et de concertation.

Ces objectifs sont atteints grâce à la mise en place de groupes de travail, d'organisations de colloques, d'événements annuels et de rencontres entre les différents acteurs impliqués. Un exemple de son action est l'organisation des rencontres européennes de la participation, un événement majeur favorisant les échanges et les débats autour des pratiques participatives en Europe.

L'adhésion à l'association *Décider ensemble* permettra, entre autres, à la Collectivité européenne d'Alsace de renforcer sa démarche d'implication citoyenne en mettant en œuvre des projets plus inclusifs, d'avoir un accès privilégié aux diverses ressources de l'association et une plus grande visibilité de son engagement.

Aussi, au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association *Décider ensemble* ;
- D'approuver les statuts de l'association *Décider ensemble*, joints en annexe au présent rapport ;
- D'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'adhésion à conclure avec l'association *Décider ensemble*, jointe en annexe au présent rapport ;
- De décider de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association *Décider ensemble* ;
- De désigner Madame Lara MILLION, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace et déléguée au Conseil citoyen d'Alsace et à la démocratie locale, en qualité de représentante de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association *Décider ensemble* ;
- De prendre acte de la cotisation annuelle de 5 000 euros pour l'année 2024 et d'autoriser son versement.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P247	O001	P247E03	T01	2105-011-6281-020	5 000 €
TOTAL					5 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.